

Departement du Vaucluse
Commune de Monteux

DE/33/551/20231130/3



Date de la convocation :
21.11.2023

		EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Monteux Séance du 30.11.2023
Date de la convocation : 21.11.2023		L'an deux mille vingt-trois Et le jeudi 30 novembre 2023 à 18 heures 00
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice- Président.
Présents :	9	<u>Membres élus</u> : Mesdames Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Rosa Lila HAMMACHE ; Monsieur Christophe MOURGEON
		<u>Membres nommés</u> : Mesdames Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs André BRES, Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Jean-Claude OBER
Absents excuses représentés :	5	Mesdames Chantal GONNET-OLIVI par Christophe MOURGEON, Josette BERNARDONI par Chantal SIMONNOT, Caroline PLATERO par Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Carmen MARTIN par Michèle MUNOZ ; Monsieur Mohammed AITANE par Rosa Lila HAMMACHE
Absents excusés non représentés :	3	Messieurs : Christian GROS Président, Simon BERTHE, Michel TERRAS
Votants :	14	
Secrétaire de séance : Madame Catherine SIAU, directrice du CCAS		

Délégation de pouvoir au Vice-Président(e) Délégué(e)

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-20 et R 123-21 à R 123-22

VU la délibération n° 4 du Conseil d'Administration du 27.10.2022 de délégation de pouvoir du CA au Président ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du 30.11.2023 élisant Madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN aux fonctions de Vice-Présidente déléguée ;

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs ou sa signature à son Vice-Président et/ou à son Vice-Président(e) délégué(e) et à la directrice en application de l'article R 123-21 du CASF à savoir :

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

propose aux membres du Conseil d'approuver la délégation de pouvoir consentie à la Vice-Présidente déléguée dans les matières suivantes mentionnées

Le Conseil d'Administration, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la délégation de pouvoir consentie à la Vice-Présidente déléguée, en cas d'empêchement du Président et du Vice-Président, dans les matières suivantes :

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Christophe MOURGEON

Catherine SIAU

Transmis le : 14.12.2023

Publié le : 14.12.2023



Vice-Président

Secrétaire de séance